

et que le Traité n'aboutirait à rien d'autre qu'à permettre à l'industrie (lisez parti libéral des Norbert Metz, Charles Simons, P. de Scherff) de s'enrichir au profit de l'agriculture.

Pour illustrer de quelle façon l'aveuglement en politique peut facilement devenir la victime de la crédulité, nous devons dire un mot des attaques lancées par le «Luxemburger Wort» contre Norbert Metz et Théophile Schroell, accusés de traîtres, de vendus.

En effet, dans son n° 131 du 5. 6. 1872, le journal catholique «dévoilait» la découverte de documents qui constituaient le texte d'articles parus dans des journaux allemands et destinés à rendre les Luxembourgeois suspects à l'Allemagne, voire à exciter ce dernier pays. Les personnes qui disaient avoir eu connaissance de ces papiers, nommaient comme auteur Nic. Steffen *), «secrétaire privé» de Norbert Metz, et déclaraient avoir vu entre autres une note de ce dernier dans laquelle il exigeait qu'il lui soit soumis ou le manuscrit ou l'épreuve d'un certain article non particulièrement désigné. L'article du «Wort» clôtura par un appel au procureur de mettre la main sur des auteurs que le ministre d'Etat lui-même avait qualifiés de traîtres.

Norbert Metz et Théophile Schroell réagirent chacun de son côté. Dans la lettre de Metz reproduite par le «Wort» du 7. 6. 1872 nous lisons ce qui suit :

«Je ne suis en rapport avec aucun journal étranger et n'y ai fait publier aucun article ni par voie directe, ni par voie indirecte. Si M. Steffen — qui n'est pas mon secrétaire privé mais seulement employé à mon usine — a transmis des correspondances à des journaux allemands susceptibles d'attaquer l'indépendance et la dignité du pays — circonstance que j'ignore — cela n'a pu se faire qu'à mon insu ; j'assure sur mon honneur qu'un tel article, si je l'avais connu, je ne l'aurais non seulement pas condamné mais empêché de paraître.»

En même temps Norbert Metz porta plainte contre le journal catholique et demanda 20 000 francs de dommages et intérêts, ce qui engagea le «Wort» à publier dans son n° 134 une «déclaration» dont nous traduisons les passages essentiels.

«Il ne nous coûte jamais de donner satisfaction même à nos plus grands adversaires. Pour nous la franchise et l'honnêteté priment même des égards de parti. Après avoir examiné les lettres et note émanant respectivement de MM. Steffen et Metz nous sommes convaincus que la note de M. Metz se rapporte à un article destiné par M. Steffen à la «Luxemburger Zeitung». Il n'est pas question de journaux étrangers.» In fine le «Wort» conteste d'avoir voulu mettre Metz et Schroell en rapports avec la correspondance que Steffen écrivait pour des journaux allemands.

*) Il s'agit du poète luxembourgeois, antagoniste de Dicks (!), qui trouva en M. Welter (Dichtung in Luxemburg) un critique sévère mais juste.